

Message N° 2024/51 du Conseil communal au Conseil général
du 14 mai 2024

Planifications financières communales 2024-2038

1. Planifications financières

Différentes informations sur les conséquences de la réforme des finances communales (MCH2) pour l'établissement du plan financier vous ont été décrites dans le message N° 2021/5 du Conseil communal au Conseil général du 14.12.2021, disponible sur le site internet communal.

Chaque exercice nous permet de préciser l'inventaire des projets et la précision de nos estimations pour la prochaine période de planification. Une meilleure maîtrise des besoins et la mise en place de stratégies pour le développement des infrastructures de la Commune permettent au Conseil communal d'élaborer une planification des investissements sur les prochaines années toujours plus épurée et plus réaliste.

Lors de la séance du 12 décembre 2023, le Conseil général a demandé une révision et une priorisation des plans financiers. Cette demande souligne l'importance de revoir à la fois le compte des investissements et le compte de résultats, afin d'identifier et de prioriser les investissements essentiels pour le développement futur de la Commune.

2. Conclusion

La révision des planifications financières 2024-2038, concernant à la fois le compte de résultats et les investissements a été approuvée par le Conseil communal lors de sa séance du 8 avril 2024. Une attention particulière a été mise sur la priorisation des investissements clés. Bien conscient des défis posés par l'évolution constante des projets et des finances communales, le Conseil communal s'engage à mettre à jour continuellement ses plans financiers et à les présenter régulièrement au Conseil général.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous prie de prendre note des planifications financières communales présentées.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 15 avril 2024

Le Conseil communal de Neyruz FR